



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnels chargés de l'enregistrement et de l'embarquement des passagers (agent d'enregistrement, agent d'escale, agents de trafic, etc.) et au personnel au sol chargé du traitement des bagages : mise en conteneurs ou sur chariot, chargement en soute (agent de piste, agent polyvalent handling, etc.)



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant de mettre en œuvre la concordance entre passagers et bagages dans le respect des règles de sûreté.



CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- Connaissance des exigences et des techniques en matière de vérification de concordance entre passagers et bagages
- Connaissance des exigences de protection pour le matériel des transporteurs aériens utilisés pour le traitement des passagers et des bagages

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

 **Durée** à titre indicatif
3 heures (hors test 30 mn).

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>